



AGENCE FRANÇAISE
POUR LA BIODIVERSITÉ
ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE L'ÉTAT

Parc naturel marin du golfe du Lion
Conseil de gestion du 22 mars 2018

Délibération n°2018-009

Avis sur la nomination du directeur-délégué du Parc naturel marin du golfe du Lion

- VU le code de l'environnement
- VU le décret n°2016-1842 du 26 décembre 2016 relatif à l'Agence française pour la biodiversité
- VU le décret n°2011-1269 du 11 octobre 2011 portant création du Parc naturel marin du golfe du Lion
- VU l'arrêté conjoint en vigueur du préfet maritime de Méditerranée et du préfet des Pyrénées-Orientales portant nomination des membres du conseil de gestion du Parc naturel marin du golfe du Lion
- VU le règlement intérieur du Parc naturel marin du golfe du Lion, en vigueur
- VU le plan de gestion du Parc naturel marin du golfe du Lion

CONSIDÉRANT que le quorum est atteint et que le conseil de gestion peut valablement délibérer

Article 1 :

Le conseil de gestion donne un avis favorable à la nomination de Monsieur Hervé Magnin dans les fonctions de directeur-délégué du Parc naturel marin du golfe du Lion.

Article 2 :

Il sera rendu compte de cet avis au directeur de l'Agence française pour la biodiversité.

Article 3 :

Le directeur de l'Agence française pour la biodiversité est chargé de l'application de la présente délibération qui fera l'objet des mesures de publicité prévues par le code de l'environnement et notamment de la publication au recueil des actes administratifs de l'Agence.

Michel MOLY

Président du conseil de gestion